

L'INTEGRATION

des

INSTITUTS UNIVERSITAIRES
de FORMATION des MAITRES

au sein des

UNIVERSITES

« Des procédures en voie de conclusion aux nécessités d'un véritable enracinement dans l'enseignement supérieur et la recherche »

Guy GEOFFROY
Député de Seine-et-Marne
Parlementaire en mission
21 août – 30 octobre 2007

Donner au « Grand U » sa véritable dimension universitaire.

Dans ses articles 43 à 45, la « loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école » (loi 2005-380 du 23 avril 2005), définit les principes qui ont conduit le Gouvernement et le Parlement à décider de mener à son terme la logique inscrite dans la précédente loi d'orientation du 10 juillet 1989 qui avait décidé, en son article 17, la création des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres.

Ainsi, aux termes de ces articles, les IUFM doivent-ils désormais être intégrés dans une Université au sein de laquelle ils deviennent une école professionnelle, tandis que les articles 85 et 86 précisent les délais dans lesquels l'intégration devra être réalisée.

Nous sommes bientôt parvenus au terme de ces 3 années au cours desquelles l'ensemble des acteurs (IUFM, Universités, Recteurs représentant l'Etat « unique employeur ») ont mené le long travail tant administratif et technique que "politique" conduisant à ces intégrations, sous la houlette fédératrice de la direction générale de l'enseignement supérieur et le contrôle approprié et efficace des deux Inspections générales.

Ce processus est entré dans sa dernière phase pour la plupart des IUFM au moment même où le Parlement vient de voter une loi importante, attendue par les Universités, visant à conférer à chacune d'entre elles une autonomie plus grande, grâce en particulier à une modernisation réelle des modes et des outils de pilotage et de gouvernance.

L'heure était donc propice pour faire un état des lieux de l'intégration des IUFM, sans se limiter pour autant à cet aspect, essentiel certes, mais relativement aisé à cerner dans ses dimensions purement techniques et matérielles.

Deux ambitions, en apparence non liées, émergent en effet au confluent des deux démarches :

Celle de la formation des maîtres du 1er et du 2nd degré, qui doit absolument évoluer pour mieux répondre aux besoins de la société et de son école et aux attentes de nos jeunes étudiants attirés par et à attirer vers ce beau métier qui consiste à transmettre aussi bien des connaissances que les valeurs démocratiques et républicaines de notre pays;

Celle d'une Université française à la croisée des chemins après avoir grandement et longtemps,, depuis ses origines, éclairé le chemin de nombre de dispositifs de formation supérieure dans le monde entier et qui doit impérativement se donner les moyens d'affronter avec succès la nécessaire et bénéfique compétition intellectuelle, source de progrès pour tous les peuples de la planète.

Aussi devons-nous, à l'issue des quelques semaines d'écoute et de réflexion menées dans le cadre de la mission fixée par le Premier Ministre et par les deux Ministres en charge de ces questions, à la fois analyser le bilan de l'intégration à quelques semaines de la date "butoir" du 23 avril 2008, et dépasser ce cadre strict pour esquisser l'approche qui semble s'imposer des problématiques du futur immédiat et à plus moyen et long termes pour ce qui concerne la formation de nos enseignants des 2 premiers degrés.

C'est que l'enjeu d'une compétition universitaire féconde, pour laquelle le potentiel français est incontestablement riche et bien armé, recouvre celui du succès dans la mise en oeuvre de la loi d'orientation de 2005 : **assurer, dans une société diverse où les écarts se sont creusés en termes d'égalité des chances, la réussite de tous les élèves.**

Du malentendu à la nécessité assumée.

Dans une présentation à la fois réaliste et "féroce" de l'excellent ouvrage d'André Robert et Hervé Terral " les IUFM et la formation des enseignants aujourd'hui", Philippe MEYRIEU, docteur incontesté "es IUFM", décrit par certains comme un de leurs meilleurs "gourous", résume assez bien la situation dans laquelle se sont trouvés ces instituts durant la longue et à la fois... courte période qui les a conduits de leur création à nos jours.

Les IUFM, indique l'auteur, à l'instar d'autres mutations institutionnelles majeures, sont nés sous le signe du malentendu....indispensable :

" pour permettre les alliances conjoncturelles et triompher, par là, des pesanteurs inévitables. Malentendu largement assumé par les protagonistes qui ont fermé les yeux, un temps, sur leurs différences, voire leurs divergences, pour favoriser une avancée grâce à laquelle ils espéraient renforcer leurs positions respectives. Malentendu largement payé par un faux consensus et de multiples approximations terminologiques et conceptuelles. Mais malentendu utile et condition nécessaire du changement "

,avant de pointer à la fois l'originalité et la contrainte du processus, qui prend sa source dans "*une double et contradictoire exigence*", celle qui revient à assumer la vieille revendication des enseignants du primaire de la création d'un corps unique des maîtres de l'enseignement obligatoire, et celle qui oblige à intégrer la nécessité de passer du stade assez bien assumé de la massification de notre école républicaine à sa véritable démocratisation, afin que soient de mieux en mieux prises en compte les évolutions majeures du système scolaire et de sa place à redéfinir au sein de notre société.

Le décor est ainsi planté qui permet tout à la fois de bien comprendre les intentions du "législateur originel" autant que l'impossibilité dans laquelle il s'est trouvé, dès le début, d'assumer réellement cette volonté trop "éclatée" de donner à la formation de tous nos enseignants la véritable dimension universitaire, celle que connaissaient depuis longtemps les étudiants devenus professeurs du 2nd degré grâce aux remarquables formations assurées par nos facultés pour la préparation aux CAPES et à l'agrégation.

Aller jusqu'au bout de la logique engagée : un choix hautement significatif, une réforme fondamentale

Contestés à plus d'un égard, en raison à la fois de leur statut " au milieu du gué" et de la tentation qui s'y est développée de renoncer au moins partiellement au primat du disciplinaire au profit du magistère du "tout pédagogique" et du "tout science de l'éducation", les IUFM étaient, à l'approche de la discussion de la loi d'orientation de 2005, largement sur la sellette.

Tout au long de la bonne cinquantaine de rencontres que j'ai pu animer aux quatre coins de France dans la période précédente, la question de la formation de nos enseignants, celle de leur capacité à assumer les conditions de plus en plus délicates de leur mission, et plus globalement celle de la pertinence de l'outil créé en 1989, et toutes celles qui leur sont associées, n'ont pas cessé de revenir, avec insistance et inquiétude, dans les propos de mes très nombreux interlocuteurs, comme en écho aux incertitudes exprimées par les jeunes enseignants que j'accueillais à leur sortie d'IUFM lorsque j'exerçais les fonctions de Proviseur d'un lycée de banlieue particulièrement représentatif des interrogations actuelles de notre pays à l'égard de son système éducatif.

Aussi le choix fait par François FILLON, dès sa première approche de l'ensemble du dossier, est-il hautement significatif.

Loin de remettre en cause la décision, somme toute cohérente, de son prédécesseur Lionel JOSPIN, il ose la nécessité d'affirmer l'urgence de pousser la logique à son terme en engageant la réforme fondamentale que constitue l'intégration effective des IUFM au sein de l'Université Française.

Ayant donné toute sa signification au « grand U », les pouvoirs publics doivent aujourd'hui veiller à ce que cette étape décisive soit totalement assumée donc réussie;

Ils doivent également en tirer toutes les conséquences pour l'avenir, afin que notre système de formation des enseignants de demain correspondent non seulement aux besoins mais assure à notre pays sa véritable capacité à évoluer et progresser en permanence dans le cadre des grandes mutations représentées par la dimension européenne des savoirs et des compétences et par un dialogue mondial des cultures où la place de l'intelligence n'a jamais été aussi indispensable.

• • • •

30 Octobre 2007 : où en sommes-nous dans le processus d'intégration ?

L'observation et l'analyse des conditions dans lesquelles le processus d'intégration a été engagé et éventuellement déjà conclu font l'objet d'un suivi particulièrement soigné et concret des deux Inspections générales du Ministère de l'éducation nationale auxquelles je tiens à rendre hommage.

Les deux rapports d'étapes, remis en avril et juillet sont précis et complets :

.ils permettent de mesurer les nuances parfois marquées dans les approches des partenaires, selon les cas de figure très souvent différents;

.ils aident à comprendre pourquoi des difficultés ont été rencontrées ou subsistent encore, et comment elles ont été surmontées;

.ils indiquent avec efficacité les leçons à tirer de certaines déconvenues ou de certaines réussites;

.ils décrivent bien le chemin à parcourir et les "progrès" que les partenaires doivent effectuer, en particulier pour les représentants de l'Etat ;

.ils fixent les évolutions à apporter à certains documents de pilotage, tel le vade-mecum qui a su évoluer rapidement pour tenir compte des obstacles rencontrés;

Ils constituent donc une synthèse "active" particulièrement éloquente de l'état de la question qu'il aurait été vain de prétendre reconstituer en parallèle, au risque d'une paraphrase aussi inutile qu'incertaine...

Ils invitent surtout à certaines premières conclusions générales....

- **Trois ans n'étaient pas trop longs** pour mener à son terme un travail à la fois complexe et délicat :

Les différentes étapes du processus d'intégration ont toutes en commun un point essentiel : à chaque fois que l'Etat, par le biais évidemment privilégié du Recteur, Chancelier des Universités et... futur "employeur unique" des étudiants de l'IUFM, s'est impliqué en amont du dispositif, les difficultés ont été rapidement réduites ou surmontées,...pour peu que les autres partenaires engagent de leur côté très tôt le nécessaire et laborieux travail de rapprochement des structures et d'examen, point par point, de tous les sujets en cause.

Car il faut rappeler que si les sujets de "principe" n'ont pas manqué (et, dans certaines situations encore en instance de validation, continuent à prospérer), l'évolution positive des esprits, depuis l'origine des IUFM, a permis d'en atténuer la portée.

On peut ainsi admettre globalement que, malgré leurs nombreuses et légitimes inquiétudes, les IUFM et leurs personnels se sont montrés convaincus de leur intérêt à "jouer le jeu" et que, de

leur côté, les Présidents d'université ont d'emblée dépassé la vision purement administrative du dossier pour en appréhender et privilégier la dimension "politique", certains n'hésitant pas à en faire un élément fort et central de leur projet de candidat à la présidence.

S'agissant de la question particulièrement sensible des personnels, les quelques rares difficultés rencontrées, comme à Reims, en matière de redéploiement au sein de l'université de certains personnels, sont désormais apaisées, au point que l'on peut dire, avec le Directeur Général Bernard Saint-Girons, que les universités intégratrices ne se sont pas révélées "prédatrices".

Tout ceci n'était pas acquis il y a encore 3 ans et l'implication des Recteurs n'a pu qu'en conforter la positive évolution.

Il faut en parallèle rappeler que les questions juridiques, statutaires, financières et matérielles étaient par nature extrêmement nombreuses et complexes et que leur traitement, parfois très imbriqué si ce n'est paradoxal, était loin d'être aisé, tant les niveaux d'interaction sont variés et multidimensionnels.

Les rapports de l'Inspection Générale, s'ils pointent des sujets à approfondir au delà de la conduite à son terme du processus "administratif et réglementaire" d'intégration, sont corroborés par les observations que j'ai pu faire des mêmes problématiques : **aucun blocage majeur n'est venu gravement compromettre l'ensemble de la démarche qui semble aujourd'hui, dans sa phase formelle, en bonne voie d'achèvement.**

- A quelques exceptions identifiables et explicables, les délais fixés par la loi auront été respectés en ce qui concerne les procédures formelles.

- deux IUFM ont été intégrés dès le 1er janvier 2007, ce sont ceux d'Aix-Marseille et de Versailles : leurs statuts ont suivi dans les 3 mois.

- trois IUFM l'ont été au 1er mars (Créteil, Grenoble et Limoges) : leurs statuts n'ont pas davantage tardé. Leur analyse permet de noter que la relative promptitude de certains (Créteil en particulier) n'a pas empêché de proposer des statuts réellement inspirés par la nouvelle donne institutionnelle et "politique", contrairement à d'autres IUFM qui semblent, selon l'Inspection Générale, ne pas être trop sortis des sentiers connus et "battus".

- l'IUFM de Nantes a été intégré au 1er juin, après que ses statuts aient été adoptés, le 4 mai (avant leur modification quelques jours plus tard) : la nomination du directeur, dont le nom est déjà connu, est imminente et le Président du conseil d'école interne a été élu le 29 juin !

- Deux IUFM ont été intégrés au 1er juillet, (Lyon et Reims). Les questions de statuts, direction et Présidence étant encore en cours de traitement.

- Deux IUFM, ceux de (Clermont-Ferrand et Paris) ont fait l'objet d'un avis sur la validation de leur intégration au CNESER de septembre : la date d'effet de cette intégration est fixée au 1er janvier 2008.

- Les cinq IUFM de Bordeaux, Dijon, Lille, Montpellier et Nancy-Metz ont fait l'objet

d'une présentation et d'une validation au CNESER lors de sa dernière séance en Octobre pour intégration effective, également, au 1er janvier prochain.

- L'intégration des IUFM d'Orléans-Tours, Rouen, Besançon, Caen, La Réunion, Nice, Poitiers, Toulouse et Amiens sera effective également au 1er janvier prochain, le passage en CNESER étant prévu en novembre.

- Certains cas particuliers sont à signaler, pour des raisons diverses et avec une portée inégale.

- Les 3 universités Strasbourgeoises ayant engagé le processus de leur fusion, les acteurs locaux ont demandé à bénéficier d'un report, probablement au 1er janvier 2009, préférant privilégier l'intégration dans la nouvelle Université de la capitale alsacienne.

On peut comprendre cette demande.

On peut également faire observer que l'intégration administrative dans une de ces trois universités aurait pu préfigurer la fusion et s'accompagner d'un protocole de partenariat *ad hoc*, conçu comme un élément transitoire mais également "éclaireur", dans la mesure où l'analyse des situations atteste que la "solidité visible" de chaque "modèle" d'intégration est pour beaucoup caractérisée par le traitement parallèle et donc en amont de la question essentielle des partenariats interuniversitaires sans lesquels l'IUFM ne pourra pas bénéficier, comme cela doit être impérativement le cas, du meilleur concours de toutes les capacités disciplinaires et de recherche du ressort universitaire de l'Académie

- L'IUFM de Corse, dont le rattachement à l'Université de Corte s'impose *de facto*, pourrait être intégré au 1er avril. La problématique très "originale" de l'insularité Corse impose que l'Etat détermine d'ici là la voie la plus pertinente d'une entente "républicaine" avec la présidence de l'Université, car il ne saurait être question d'oublier que, partout en France, il s'agira bel et bien de mettre en oeuvre le même cahier des charges de la formation des maîtres !

- les IUFM des académies ultramarines restantes (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Pacifique) pourraient bénéficier d'une intégration dans leurs universités respectives courant 2008 ou, au plus tard, au 1er janvier 2009.

- Le cas de l'IUFM de l'Académie de Rennes est symptomatique d'un ensemble de "points durs" parfois rencontrés mais nul part concentrés à ce point.

Initialement prévu pour un examen et un avis lors du CNESER d'octobre, ce dossier a dû être reporté pour des raisons conjoncturelles qui ont contribué bien involontairement à prolonger l'affirmation de points de vue pour le moins contrastés.

Deux Universités s'étaient portées candidates : celle de Rennes 2, arguant de nombreux éléments d'une légitimité acquise au fil de la vie " antérieure" de l'IUFM, estimait devoir être choisie de façon "évidente et naturelle".

Le Recteur d'Académie, sans méconnaître ni réfuter l'ensemble de ces éléments a conclu à la proposition d'une l'intégration au sein de l'Université de Bretagne Occidentale située à Brest.

Ce choix s'est heurté à de nombreuses réactions négatives, même si aucun de leurs auteurs n'a contesté à l'UBO sa capacité à faire acte de candidature et à assumer un choix qui serait fait en sa faveur.

...et permettent de dégager des enseignements utiles.

Au delà des appréciations "locales" du dossier, cette situation est intéressante car elle constitue, "en creux", un "outil" précieux d'évaluation des démarches menées sur l'ensemble des académies, et d'éclairage pour la suite de l'intégration effective et opérationnelle des IUFM, et ce pour plusieurs raisons :

- La décision, prise par le Ministère, de ne pas à proprement parler lancer d'appel d'offres s'avère des plus pertinentes.

Si la concurrence entre projets est nécessaire et positive, elle ne saurait avoir pour effet de créer des risques de fractures hautement préjudiciables pour l'essentiel, à savoir la réussite de l'intégration et l'amélioration substantielle de notre outil de formation des maîtres du 1er et du second degré.

Le rôle confié, à cet égard, aux Recteurs et parfaitement assumé par chacun d'entre eux, s'est traduit par la garantie assurée de la maîtrise partagée par l'Etat de la définition et de la mise en oeuvre du cahier des charges et des programmes de formation, même et surtout si les IUFM sont appelés à gagner eux aussi en autonomie à mesure des avancées dans l'application de la loi du 10 août dernier.

Plus que visible en Bretagne, cette caractéristique fondamentale a permis également, outre l'implication "pilote" du Président de Nancy 1 et du directeur "sortant" de l'IUFM de Nancy-Metz, de régler dans l'intelligence la confrontation, toujours chargée "d'émotion volontariste", entre les pôles humains, universitaires et politiques de Nancy et de Metz.

C'est la même dynamique qui a permis, à Paris, l'émergence progressive de la candidature de l'université Paris 4 Sorbonne et sa très grande capacité fédératrice.

- L'enjeu de l'intégration dépasse largement le strict cadre des ensembles universitaires et de leurs composantes.

Sans caricaturer à l'excès, on peut résumer le choix au profit de l'UBO comme étant la marque d'une volonté, à dossier de candidature de même et réelle qualité, de considérer la décision comme un élément probant d'aménagement du territoire.

Il est intéressant à ce sujet d'analyser la position prise par le conseil régional qui, sans prétendre interférer avec la décision de l'Etat, mais en signalant au passage que l'argument "aménagement du territoire" aurait pu être discuté avec la collectivité régionale en charge d'une partie essentielle de ces questions, indique une voie qui aurait pu être privilégiée : celle de l'intégration non pas à une université, mais plutôt à un PRES, surtout lorsque l'existence réelle et opérationnelle de cet outil au service des synergies universitaires est avérée.

Les élus régionaux n'ignorent pas que cette suggestion s'écarte du cadre fixé par la loi, mais invitent néanmoins à réfléchir en l'espèce à une possible expérimentation qui ne serait pas contraire à l'esprit de la loi, pas plus qu'aux évolutions en cours, en appui et à partir des PRES. Ils suggèrent en parallèle une formule co-pilotage, elle aussi incompatible avec les textes actuels, mais dont ils estiment qu'elle pourrait ou aurait pu permettre d'éviter tensions et incompréhensions, surtout dans une région complexe à de multiples égards comme la Bretagne.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement "définitif" sur ces éléments d'analyse qui ne manquent pas d'intérêt.

Même si on peut penser qu'ils ne sont pas susceptibles d'être repris en l'espèce, ils témoignent de l'importance des enjeux et des nécessités d'un pilotage, d'un arbitrage et de la légitimité incontestable à décider de la part de l'Etat.

Ainsi, même si l'idée suggérée de créer une "commission indépendante" chargée de proposer le choix définitif de l'Université d'intégration de l'IUFM de Bretagne est astucieuse, sa prise en compte constituerait un paradoxe et une exception "après-coup" très dommageables à la validité globale de l'ensemble des procédures menées sur l'ensemble du territoire national.

Je ne suggère pas qu'elle soit retenue

Mais, par ces prolongements, la situation ,un moment aiguë, de l'IUFM de l'académie de Rennes éclaire la nécessité de ne pas considérer l'intégration comme étant banalement achevée à l'issue de l'ensemble des procédures, qu'elles aient été plus ou moins sereines ou conflictuelles.

Au risque d'être un peu, et volontairement..!, excessif, c'est dans l'opérationnalité des intégrations, et en tout premier lieu, dans les véritables changements qui en découleront dans la conduite au quotidien d'une formation enfin plus adaptée aux réalités et aux besoins, que se trouve l'affirmation à venir que les choix retenus dans la loi d'orientation de 2005 étaient indispensables et que les conditions de l'effectivité de l'objectif de réussite pour tous les élèves passait bien par cette évolution trop longtemps retardée.

- **Tout indique que**, même si le chemin de l'effectivité du nouveau dispositif de formation de nos enseignants est encore jalonné de multiples questions à traiter et à résoudre, **le pari** d'une formation s'appuyant sur les principes et sur une "commande" fixés par l'Etat et reposant sur la vitalité, l'originalité et l'autonomie grandissante des universités **semble en passe d'être gagné** en ce qui concerne les premières phases, révélatrices de la capacité de tous les acteurs à articuler leurs volontés et leurs implications.

Cette appréciation est renforcée par le constat que, après un nécessaire "calage" au début des procédures, les avis émis au fil des réunions du CNESER se sont rapidement écartés de la tentation de vote négatifs " de principe", les débats, souvent traduits par des abstentions en cas de désaccord partiel, s'étant pour l'essentiel déroulés dans un climat d'accord sur l'essentiel.

La pertinence du choix de donner aux IUFM, en les intégrant aux Universités et en leur

permettant ainsi de bénéficier de la dynamique d'ensemble de dispositifs sophistiqués et conséquents de formations supérieures en appui sur la recherche, la place que doit avoir la formation des maîtres dans l'Europe d'aujourd'hui, tout entière tournée vers les objectifs d'une société de l'intelligence et de la connaissance, dans le cadre exaltant et nécessaire de la stratégie de Lisbonne.

• • • •

«Tout» (ou presque) reste à faire !

Comme l'ont très justement indiqué les Inspecteurs généraux, " la publication des décrets d'intégration ne marque pas la fin du dispositif ".

Il faut en effet s'assurer que soient garantis en même temps - ce qui peut paraître à certains égards paradoxal ou contradictoire - la spécificité des missions des IUFM en leur qualité de "prestataire" particulièrement privilégié de l'Etat "unique employeur", et la "vitalité propre" de chaque université au sein de laquelle l'IUFM doit être à la fois en mesure d'assurer ses missions et de contribuer, en en bénéficiant dans une dialectique de retour permanent, au développement de la stratégie globale de l'Université, de l'accueil des jeunes étudiants à l'enrichissement permanent des dispositifs de recherche.

Face à un enjeu complexe, écarter tous risques d'ambiguïté,

L'ambiguïté guette en effet à tout instant, notamment au regard du périmètre supposé évolutif des ministères concernés.

Ecole interne à l'Université, l'IUFM est sous le regard attentif du Ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et au premier chef de la direction générale de l'enseignement supérieur.

Outil spécifique de formation des futurs fonctionnaires de l'Etat "unique employeur", l'IUFM se doit d'être à l'écoute de l'évolution de cette commande publique bien particulière qui, si elle ne peut que s'enrichir du "terreau" local, ne doit pas s'écarter des rigueurs nécessaires à la mise en oeuvre d'un cahier des charges obligatoirement contraignant.

L'enjeu, pour les IUFM tout autant que pour les Universités intégratrices, est complexe : la place de l'Etat "donneur d'ordre" et "unique employeur" est essentielle, bien au delà de son rôle de tuteur "ordinaire" du fonctionnement des instruments publics de la formation et de la recherche.

L'étape de l'intégration administrative, celle qui a conduit à mettre en synergie des systèmes fonctionnant jusque là selon des logiques différentes si ce n'est parfois opposées, était donc bien incontournable à mener dans la détermination, la clarté, et le respect de chaque élément de ce puzzle géant aux couleurs changeantes selon l'angle de vue de l'observateur même averti.

L'étape suivante, celle de l'enracinement dans l'université et la recherche,

L'étape à venir, celle de l'enracinement du dispositif de formation des enseignants des 1er et 2nd degrés dans les grands objectifs de la Nation tout autant que dans la capacité propre de chaque Université à produire de la valeur ajoutée formation-recherche, est à plusieurs égards encore plus fondamentale.

Un véritable continuum, fondé sur une large ouverture sur l'environnement global,

Car il s'agit "simplement" de revisiter et probablement de réécrire un processus d'ensemble, celui qui doit permettre la sensibilisation d'un nombre important de jeunes lycéens puis étudiants aux métiers de l'enseignement, puis leur pré professionnalisation, puis leur formation initiale, puis initiale continuée, puis, à n'en pas douter, l'essentiel de leur formation tout au long de leur vie professionnelle.

Il s'agit aussi d'inscrire le nouveau dispositif de formation dans l'ouverture sur l'environnement humain, éducatif, économique et social dont les Universités sont à la fois témoins de la complexité et acteurs de l'évolution.

Il s'agit tout autant d'éclairer de nouveaux profils de carrière et de vie professionnelle pour nos enseignants, d'inscrire toutes les perspectives nouvelles qui en découleront dans une stratégie européenne d'optimisation des capacités d'une société de l'intelligence et de la connaissance.

Il s'agit en conséquence de permettre le dialogue responsable et efficace, autant dans ses figures "imposées" que dans ses figures "libres", entre l'Etat garant du respect des engagements et des orientations de la nation pour l'école de la République et un monde universitaire garant du foisonnement intellectuel, de la rigueur de la connaissance et avant-garde de l'ouverture au monde et de nouvelles conquêtes intellectuelles et scientifiques.

L'école de la République ne progressera en effet - et elle en a tant besoin ! - que si ses maîtres sont sensibilisés très tôt à l'importance de cette mission pour l'avenir du pays, persuadés qu'au delà d'un vrai métier dont il faut permettre de redécouvrir la richesse unique, il s'agit d'une responsabilité exaltante pour l'avenir de nos enfants et de la nation tout entière.

Formés sur la place qui est la leur au sein du tissu social et républicain, assurés d'une maîtrise disciplinaire sans cesse actualisée, nos enseignants pourront alors s'appuyer sur un art pédagogique capable de faire de la diversité des élèves un enrichissement pour tous et non pas une contrainte impossible.

Ainsi, l'intégration des IUFM au sein des Universités survient-elle à un moment particulièrement opportun même et surtout si cette audacieuse décision conduit à manier avec précaution le binôme « sagesse et ambition ».

Ouvrir les IUFM, très en amont, sur les jeunes lycéens, pour leur parler des métiers de l'avenir...

Les débats de la loi d'orientation et de programme de 2005 ont bien mis en valeur la nécessité de concevoir la scolarité des élèves dans un continuum et non pas dans un séquençage bien commode qui conduit à faire du parcours scolaire un ensemble subi plus qu'une démarche active.

Ceux qui ont présidé à l'élaboration et à l'adoption de la loi du 10 août dernier ont permis d'acter - enfin ! - qu'il n'était ni impertinent ni "dégradant" de concevoir l'enseignement supérieur comme

pouvant (devant ?) favoriser et préparer l'insertion professionnelle des jeunes et leur adaptation permanente aux évolutions "incontrôlables" des carrières dans un contexte économique désormais mondialisé.

Tout ceci n'était pas si évident il y a encore quelques années, chaque "monde" s'ingéniant à privilégier sa vie propre plutôt qu'à consentir à une approche nécessairement globale des parcours.

Ces évolutions récentes sont probablement irréversibles et l'intégration des IUFM au sein des Universités, en offrant aux futurs étudiants une perspective ouverte sur les métiers de l'enseignement, doit être mise à profit afin que le processus continu d'orientation des jeunes collégiens et lycéens leur permette de concevoir les métiers de l'enseignement comme des opportunités nombreuses, nouvelles et gratifiantes.

Un enjeu considérable.

Le simple renouvellement des enseignants de la génération du "papy boom", en effet, exige que, dans les 10 ans qui viennent, 1 étudiant sur 4 qui entre à l'université se destine à ce métier.

On notera au passage, pour y revenir plus loin, que l'importance jusqu'ici insuffisamment mesurée de cette nécessité conforte les hypothèses de diversification du recrutement des enseignants du secondaire, au travers notamment des professeurs associés prévus par l'article 50 de la loi d'orientation de 2005.

Une des premières responsabilités des Universités et des IUFM est donc bel et bien d'investir le champ scolaire du 2nd degré pour promouvoir de nouvelles ambitions en la matière. Leurs nouvelles relations, directement lisibles du fait de l'intégration, constituent à ce sujet un vrai levier de sensibilisation et de mobilisation.

L'approfondissement du pré professionnalisation constitue le pendant obligé de cette démarche en amont.

Renouveler les pratiques pour initier une véritable démarche cohérente et progressive de pré professionnalisation.

Ce qui précède témoigne de la nécessité de saisir, en la favorisant au maximum, la motivation précoce des futurs enseignants.

Valider cette ambition suppose que la nouvelle donne institutionnelle entre IUFM et Universités permette "d'embrayer" sans délai sur le renouvellement profond des actions universitaires de pré professionnalisation.

Les Inspecteurs généraux ont souligné avec justesse, mais aussi avec retenue, l'insuffisance criante qui sévit à ce sujet au sein des Universités, ce qui a créé jusqu'à maintenant une véritable inégalité de préparation de nos futurs enseignants.

Les raisons en sont à la fois institutionnelles, culturelles et locales.

Certaines d'entre elles ne seront pas gommées du seul fait de l'intégration : les cultures ont une

capacité d'évolution limitée au bon vouloir et à l'engagement réciproquement respectueux de chaque acteur de la nouvelle pièce !

Il ne faut pas s'en inquiéter car l'histoire de chaque intégration a montré la réelle capacité de tous les "protagonistes" à se saisir de l'objectif national en le validant et à avancer ensemble d'un pas moins hésitant pour construire des schémas "sincères" d'une collaboration dont chacun attend un plus pour tous.

Mais la pesanteur des habitudes, des pratiques et des susceptibilités est potentiellement "active" et il faut faire preuve d'une réelle volonté de dépasser les cadres passés.

C'est justement parce que l'intégration des IUFM dans des Universités appelées à développer leur autonomie peut s'accompagner d'une légitime interrogation sur la permanence du respect des objectifs nationaux en matière de formation des maîtres qu'il faut sans tarder nourrir le débat non encore réglé - quand il a été posé! - de la place respective de l'IUFM et des autres composantes de l'Université en matière de dispositifs de préparation aux concours.

Sans parler de la place indispensable -et qui ne doit donc pas être ni périphérique ni secondaire- des ressources des Universités partenaires dans l'enracinement de la pré professionnalisation en tant qu'élément stratégique et structurant de l'ambition permanente des Universités intégratrices.

La formation des maîtres, un projet commun et partagé par toutes les universités

Ce débat, qui concerne tant les Universitaires que les responsables ministériels et académiques, doit être mené sans tabous, non pas pour homogénéiser artificiellement les pratiques et l'organisation des actions - ce qui serait à la fois contraire à l'esprit des lois récentes et aux nécessités d'une souplesse riche d'initiatives heureuses - mais bien pour s'assurer que ses termes nationaux sont bien inscrits dans les politiques universitaires au rang des missions obligatoires et impérieuses.

L'intégration des IUFM ne doit pas "se contenter" de donner un sens visible au grand U : elle doit traduire la volonté et la capacité de toutes les composantes mobilisables des Universités concernées de faire de la formation des maîtres un élément central de leur projet.

On saisit, par la simple évocation de ce point qui peut paraître évident, combien est essentiel le questionnement de chaque élément en jeu et la place respective des disciplines et des formations aux sciences de l'éducation.

L'intégration des IUFM au sein des Universités sera un échec retentissant si la place des disciplines n'est pas assurée dans son rôle premier et structurant, les sciences dites de l'éducation constituant un "liant", bien français par son originalité, mais absolument pas la fin en soi qui a tant semé de doutes sur la capacité de nos IUFM à véritablement préparer nos futurs enseignants à affronter des réalités sans cesse plus mouvantes et délicates à maîtriser.

La pédagogie, un « art » au service de la transmission des connaissances et des valeurs républicaines

L'intégration des IUFM au sein des Universités, est la dernière étape institutionnelle d'un long parcours de maturation et de structuration de la conception même du métier d'enseignant et de son adaptabilité permanente.

Elle permet d'affirmer que la réponse purement pédagogique aux difficultés croissantes de l'art d'enseigner est un leurre et que la pédagogie, dont les ressorts sont inépuisables - quand ils se renouvellent en se mettant sans cesse en cause - a une noble mission qui est non pas de se justifier par elle-même et pour elle-même mais de donner à la transmission des connaissances et à leur capacité à contribuer au jugement du futur citoyen la portée à laquelle seul un système éducatif solide et moderne peut apporter la puissance optimale.

L'intégration des IUFM au sein des Universités ne signifie donc pas un quelconque retour en arrière vers l'unique préparation des "élites", mais l'affirmation que l'avenir de notre société passe par le contact et l'imbrication instantanés et permanents entre le système massivement démocratisé d'enseignement et l'avant-garde de la maîtrise des savoirs et de la recherche que constituent des Universités modernes et aptes à la compétition de l'intelligence.

Aussi, comme le recommande l'Inspection générale, " *un schéma générique devrait permettre de donner un cadre commun garantissant un nombre d'heures similaires pour préparer les différentes épreuves des concours*".

• • • •

Le master, préalable, conséquence ou reconnaissance ?

On l'a bien compris, l'enjeu d'une pré professionnalisation réussie est considérable, en premier lieu pour drainer "positivement" - et non vers un projet de substitution - le nombre et la qualité des étudiants dont la nation a besoin en leur potentialité de futur enseignant ;

Ensuite parce qu'elle garantit l'inscription dans une démarche et un parcours qui doivent permettre à l'étudiant-futur enseignant de concevoir, à mesure de son approfondissement disciplinaire, l'alchimie personnelle qui fera de lui l'enseignant parvenant en permanence à la synthèse évolutive entre les savoirs qu'il transmet et leur contribution à l'appropriation par les élèves du "socle commun des connaissances et des compétences" qui découle de la loi d'orientation de 2005.

L'enjeu des 3 années de formation qui encadrent la réussite au concours est tout aussi essentiel.

Leur part respective et l'articulation entre les enseignements "théoriques" et la mise en situation professionnelle conditionnent la validité de la formation initiale aussi bien comme "rétribution" reconnue de la réussite au concours que comme première étape d'un parcours de formation tout au long de la carrière et de la vie professionnelle qui doit assurer à l'enseignant de demain des capacités et des perspectives que la mobilité permanente et pour l'essentiel imprévisible de la société et de ses attentes requièrent.

Nous y reviendrons lors de l'évocation du rôle des IUFM dans la formation continuée et permanente des enseignants tout au long de leur vie.

Avec le noyau dur de la formation dite initiale apparaissent, dans le cadre nouveau des Universités, la confrontation du nouveau dispositif avec la problématique de la "mastérisation".

Les Inspecteurs généraux ont à très juste titre rappelé combien, lors de l'élaboration du rapport annexé à la loi d'orientation de 2005, cette question avait largement dominé les échanges entre le gouvernement et la représentation nationale.

Et même si ce rapport annexé n'est pas devenu partie intégrante de la loi, les raisons qui ont motivé la décision en ce sens du Conseil Constitutionnel n'altèrent en rien la portée de ce texte, fruit d'une réflexion très approfondie entre le Ministre et les parlementaires dont il faut rappeler combien nombreux avaient été auparavant ceux qui s'étaient largement impliqués dans le grand débat national sur l'avenir de l'école.

La formation des enseignants devra durer 5 ans....

En prolongement de cette forte et claire volonté de lancer le processus d'intégration des IUFM dans les Universités, la lettre de mission du 5 juillet dernier, adressé par le Président de la République et le Premier Ministre au Ministre de l'éducation nationale est dépourvue de toute ambiguïté :

" Vous veillerez, en lien avec la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à ce que les instituts universitaires de formation des maîtres donnent aux enseignants les outils dont ils ont réellement besoin pour exercer leur métier, en non pas qu'ils cherchent à imposer

certaines méthodes de préférences à d'autres.

La formation des enseignants devra durer cinq ans et sera reconnue par un diplôme de niveau master ".

Les choses sont claires quant à la ligne fixée.

Outre qu'est opportunément rappelé le principe, affirmé dans la loi, du respect de la liberté pédagogique de l'enseignant aussi bien en amont qu'en aval de son entrée en fonction, ce texte lance officiellement la réflexion en vue d'une décision proche en ce qui concerne la relation qui doit exister entre la pré professionnalisation, la préparation au concours, la réussite, la formation initiale du stagiaire et celle de l'enseignant néo-titulaire.

On notera que le signal est impératif, mais que la complexité de la question ne pouvait pas être totalement purgée au moment de l'exprimer.

"La formation des enseignants devra durer 5 ans... : Quel que soit le point de départ de ce délai, sur lequel les opinions sont loin d'être arrêtées, il est évident que cette indication renforce la contribution du parcours de licence à la préparation du futur enseignant.

Incontestablement, à ce stade, l'IUFM, outil professionnel adapté et à ce titre irremplaçable, n'en doit pas moins s'appuyer sur toute la richesse disciplinaire et de recherche de l'université qui l'accueille, mais aussi, on l'a vu, de tout le réseau au travers des conventions de partenariat. Se voit ainsi affirmée sans contestation possible la conception de parcours universitaires de préparation à la fonction enseignante.

...et sera reconnue par un diplôme de niveau master." : chaque mot à son sens et sa portée et l'ensemble ouvre la voie à une multiplicité de solutions ou de combinaisons dont la Conférence des directeurs d'IUFM a tenté l'énumération et l'analyse.

Il est bien sur prématuré de proposer LA solution.

Il est par contre indispensable, comme l'ont souligné les Inspecteurs généraux, que s'engage sans délai une approche rationnelle et collective de cette question cruciale, afin que son traitement ne soit pas exclusivement propre à chaque couple Université-IUFM mais qu'un réel cadrage national permette, sur la base d'une ligne clairement définie, de laisser à chaque situation locale le bénéfice d'une application, appropriée à chaque territoire, d'un principe unique formulé au plan national.

Cette question mérite un approfondissement sans tabous, tant elle peut comporter de présupposés et emporter de conséquences dommageables si elle n'est pas bien traitée.

C'est d'autant plus important que la réponse apportée va constituer un signal important adressé par la France à elle-même et à ses partenaires européens à l'approche de la relance de la stratégie de Lisbonne à laquelle notre pays consacre une grande part de ses réflexions dans le cadre de la préparation de sa Présidence de l'Union au 2^e semestre 2008.

Sans compter l'impact supplémentaire de l'entrée en vigueur, dans un calendrier parallèle, du nouveau traité européen qui fera peut-être de cette Présidence la dernière des cycles tournants semestriels.

Plusieurs scénarii en réflexion, en vue d'une décision délicate à prendre, mais indispensable dans les mois qui viennent.

Comme l'ont fait les Directeurs d'IUFM, il n'est pas inutile de proposer néanmoins une approche progressive de la question, ne serait-ce que pas élimination des formules qui ne respectent pas l'orientation indiquée :

- **La titularisation, à bac+5, s'accompagne** de la délivrance, par l'Etat unique employeur d'un diplôme de niveau master non universitaire.

Cette formule, outre qu'elle tournerait délibérément le dos à l'immersion universitaire des IUFM, réduit l'usage social qui peut être fait de ce "diplôme" et éloigne toute possibilité de reconnaissance internationale.

Il s'agit d'une vraie fausse bonne idée qu'il convient d'écarter.

- **La délivrance par décret du grade de master**, attribuée en accompagnement *ipso facto* de la réussite aux épreuves de fin de stage.

Pas plus que la précédente, cette formule ne tient compte de la réalité universitaire **et de recherche** de la formation qui a accompagné l'étudiant devenant enseignant et fonctionnaire.

Son apparente facilité de mise en oeuvre n'a d'égale que l'inadéquation évidente avec les fondements qui président à l'intégration des IUFM dans le "chaudron" universitaire.

Cette deuxième fausse bonne idée ne peut donc qu'être écartée.

- **L'insertion, moyennant adaptation du cursus, dans un parcours de master existant**
L'avantage immédiatement apparent de cette formule est de la situer d'emblée dans le principe d'imprégnation universitaire de la préparation et de la formation conçus comme des éléments indissociables d'un tout.

Mais la formule présente également des faiblesses.

Elle ne peut être que de mise en oeuvre individuelle et volontaire et ne répond pas à de nombreux cas de figure où la discipline du futur enseignant (ou plus encore du futur CPE) est difficilement rattachable à une discipline de base de type purement universitaire.

Le master, outil de reconnaissance universitaire à bac+5 ne trouve pas ici réponse à la mesure de l'enjeu quantitatif représenté par les milliers d'étudiants d'IUFM partageant leur statut avec celui de fonctionnaire stagiaire.

Mais le "potentiel" de cette formule n'est pas mince et il peut constituer un élément structurant d'une palette cohérente assurant, en fonction des spécificités locales, la mise en oeuvre d'une règle nationale par ailleurs bien identifiée.

- Le master spécifique "métiers de l'enseignement et de l'éducation"

Cette formule aurait le mérite de clairement exprimer la spécificité du métier d'enseignant, au delà de la multitude des parcours qui précèdent l'entrée "réelle" en IUFM.

Elle pourrait paraître régler la question sensible des disciplines enseignées qui n'ont pas leur "homologue" bien identifiable au niveau universitaire, en induisant la mise en place de spécialités universitaires particulières..

Elle garantirait ainsi que l'esprit du législateur de 1989, non contredit depuis, est bien de situer **tous** les enseignants au même niveau de qualification professionnelle à bac+5, qu'il s'agisse du primaire ou du secondaire, des enseignements généraux, technologiques ou professionnels, et quel que soit le type de concours.

Ce master serait bien un diplôme; il serait bien délivré par l'IUFM donc par l'université.

"Mais" il serait de type professionnel et rendrait difficilement possible le prolongement d'un cursus universitaire vers un 3^{ème} cycle et encore plus difficilement vers la recherche.

Un vrai master, ouvrant toutes les portes du 3^{ème} cycle, de la recherche et de l'aventure européenne

Or, la délivrance d'un master, corollaire de la caractérisation universitaire de la formation en IUFM, n'aurait aucun sens si, à l'inverse de tout master "ordinaire", son titulaire ne pouvait pas, dès son obtention ou ultérieurement, en faire l'élément central d'un parcours complet débouchant sur le doctorat et la recherche.

On touche ici une autre question, qui pourrait paraître largement étrangère à la problématique en réflexion, qui concerne le mode d'entrée dans le métier d'enseignant et la place incontestable mais peut-être non exclusive du concours d'accès à la fonction publique.

C'est bien évidemment la place actuelle des concours par rapport au cursus de master qui est en question.

Poursuivant un cursus universitaire identifié, l'étudiant pourrait valider (nous sommes dans la logique du diplôme) l'année M 1 sans pour autant être admis au concours. En sens inverse (nous retrouvons la logique du concours) un étudiant pourrait être admis au concours sans pour autant avoir validé l'année M 1.

Ce schéma n'a donc aucune raison d'être écarté *a priori*.

Par contre, sa conception, pour pouvoir prétendre intégrer la palette des solutions, devra être affinée, en particulier pour les raisons qui précèdent mais aussi en traitant la délicate question de la commande du "client", l'Etat unique employeur.

La définition des programmes des concours, d'essence spécifiques, ne relève pas véritablement de l'initiative universitaire, ce qui n'est qu'une traduction parmi d'autres de la double nécessité - potentiellement paradoxale - d'un pilotage par l'Etat de ses objectifs et de l'autonomie grandissante des universités.

- **Une variante à ce schéma** consisterait en la création d'un master toujours spécifique mais au spectre élargi à la formation, ce qui ouvrirait le champ à d'autres professions des secteurs culturels, sociaux et de la formation plus spécifique aux adultes.

L'intérêt ne serait pas mince puisque partant du découplage de fait entre formation universitaire et

réussite au concours, un tel master ouvrirait encore davantage la place de l'université dans l'ensemble des formations aux nouveaux métiers de "terrain", dont beaucoup n'ont de capacité à être efficaces que s'ils s'appuient sur un niveau de formation universitaire conséquent.

Les collectivités locales, en particulier, pourraient voir dans ces formations universitaires un vivier naturel pour les nombreux métiers de la fonction publique territoriale où la conception et l'approche théoriques sont tout aussi essentielles que l'immédiate opérationnalité de terrain.

Ces avantages potentiels ne seraient réellement assurés que par une étude approfondie de leur viabilité et de leur pertinence au regard des objectifs fondamentaux de la réforme des IUFM.

- Tout indique qu'aucune solution "unitaire" ne permet de répondre à l'ensemble des objectifs que l'on peut attendre de cette nécessaire "mastérisation".

Seule l'articulation de plusieurs formules peut permettre d'approcher de la solution, si elle existe vraiment, à ce très complexe système d'équations de degrés différents.

Il faut en effet, tout à la fois, **garantir la reconnaissance universitaire** du niveau acquis par les enseignants à l'issue de leur formation générale puis spécifique, **n'enfermer aucun étudiant** dans "l'obligation" de la réussite au concours, **assurer à tous** que la réussite au master ouvre bien la porte d'un 3ème cycle et de la recherche et **afficher** hautement l'entrée de son titulaire dans le concert européen des métiers et des carrières.

Doit-on partir d'un master spécifique et y agréger des unités d'enseignement acquises dans d'autres masters " disciplinaires" ?

Doit-on compléter un master disciplinaire d'unités "IUFM-universitaires" témoignant de la double satisfaction aux exigences universitaires (attestée par la réussite au concours) et à celles d'une formation professionnelle fondée sur le lien potentiel avec des niveaux supérieurs et avec la recherche ?

LA solution, si elle existe, semble bien se situer dans ce faisceau d'articulations possibles entre ce qui "existe par ailleurs" et ce qui n'existe que par l'objectif de formation professionnelle.

Ainsi, d'une situation, celle issue de la loi de 1989, où l'apport universitaire en IUFM est intégré à un concept entièrement tourné vers l'objectif de préformation, de recrutement et de formation des futurs enseignants des 1er et 2nd degré, passons-nous à la création, par élargissement de son assise et par modification de son positionnement et de sa capacité à nouer des partenariats aussi nombreux qu'il est nécessaire et possible, d'un outil universitaire sophistiqué, organisé plus en 3 D que dans un système plan, capable de répondre à l'objectif central de son existence mais aussi à celui de l'ouverture maximale sur l'ensemble des évolutions à intégrer.

Sensibiliser les futurs enseignants, les préparer, les recruter, les former, les rendre véritablement opérationnels et adaptables reste bien l'objectif de départ, qui en tant que tel justifie hautement les efforts de la nation en sa direction.

Mais, de manière absolument consubstantielle, cet objectif ne peut être conçu sans induire les réponses à d'autres impératifs de notre société moderne, parmi lesquels la mobilité, l'adaptabilité et l'inévitable évolution des parcours personnels et de carrière non pas vers des ruptures subies mais vers des changements de cap réfléchis et donc bénéfiques à tous.

....

Et les concours dans tout cela ?

A ce stade de notre réflexion, est-il inconvenant de poser cette question ? Est-ce, pour reprendre une formule qui a fait flores au printemps dernier, un "gros mot" ou un "tabou" ?

Il serait dommage qu'il en soit ainsi.

Soyons clair : il n'est pas question d'envisager, même de façon indirecte et pourquoi pas "sournoise", d'abandonner sans autre forme de procès un des acquis essentiels de notre éducation nationale que constitue l'accès au métier d'enseignant par le biais de la réussite à un concours qui garantit à son titulaire la pérennité (la sécurité...) de son emploi.

L'attachement de nos concitoyens à un système qui, malgré les insuffisances constatées, a largement fait ses preuves, est très massif.

Accorder à nos maîtres la sérénité d'esprit que procure la stabilité de son emploi au travers du statut de fonctionnaire est un facteur considérable de solidité de notre système éducatif. Et il en a bien besoin !

Mais nous devons intégrer deux données supplémentaires à notre réflexion :

- Le statut de fonctionnaire est-il une fin en soi ou le moyen, pour beaucoup le plus sur, d'atteindre l'ensemble des objectifs à la fois généraux et particuliers de notre ambition éducative ?

- doit-on limiter la possibilité d'enseigner aux seuls titulaires d'un grade obtenu suite à la réussite à un concours, accompagné demain d'une reconnaissance appropriée du niveau supérieur acquis au travers d'un master universitaire ?

Ceux qui vivent et/ou observent les évolutions impressionnantes de notre système éducatif depuis 40 ans conviendront qu'il ne faut écarter aucun sujet de réflexion, même si certains peuvent naturellement entraîner de profondes interrogations.

Ne se prive-t-on pas, en donnant au concours une place incontournable, de décourager les vocations dont nous avons besoin et dont la qualité peut intrinsèquement s'avérer plus qu'utile à nos élèves ?

Autrement dit, alors que le parcours universitaire vers un master, et au-delà, est par essence dynamique et à durée identifiable, la préparation et la réussite au concours peut tout à fait obéir à un calendrier plus "éclaté", et ce pour de multiples raisons.

Le courrier adressé à notre pays, le 28 juin 2006, par la Commission Européenne laisse d'ailleurs moins de marges qu'on peut le penser pour traiter cette question.

En indiquant ouvertement que les ressortissants européens, dès lors que leurs compétences sont avérées, doivent pouvoir accéder directement aux emplois publics, la Commission fixe les conditions du débat et nous interpelle directement.

Certes, la France a répondu en suggérant l'ouverture des concours externes à ces ressortissants. Elle ne s'est pas, par cette proposition intéressante et bien conforme à nos pratiques des concours internes et parfois « spéciaux », totalement exonéré de la nécessité dans laquelle elle se trouve de plus clairement se déterminer.

Le positionnement de la question dans son champ naturel de demain, c'est-à-dire la dimension européenne, justifie à lui seul que nous prenions position sans plus tarder, et surtout sans attendre une nouvelle interpellation de la Commission

L'introduction de cette question renvoie en partie au statut de professeur associé, qui peut préfigurer celui de professeur titulaire d'un grade de la fonction publique, mais qui peut également se vivre en parallèle dans une autre logique, celle d'un parcours personnel et professionnel conçu de façon moins linéaire et intégrant une séquence plus ou moins longue au service des enseignements primaire ou secondaire.

Elle rappelle également que de nombreux enseignants, dont certains sont toujours en exercice, et dont il serait excessif de dire qu'ils ne sont pas tout à fait des enseignants comme les autres, ont été, dans les années 80, intégrés à doses massives dans la fonction publique sans avoir satisfait aux exigences du concours.

Elle signale aussi que nombre de jeunes étudiants, ou nombre d'adultes exerçant une activité professionnelle peuvent (et pourront davantage encore dans un avenir proche) souhaiter apporter leur savoir, leur compétence, et leur expérience au profit certain des élèves de nos écoles, de nos collèges et de nos lycées.

Elle indique que, de la même manière que nos enseignants, dans le demi-siècle qui s'ouvre, trouveront aisément tout l'intérêt pour eux et pour l'exercice de leur métier à bénéficier de la mobilité européenne que facilitera le master, nos amis européens apporteront à nos enfants la richesse d'un même enseignement, mais éclairé par une approche culturelle et linguistique certes "étrangère" mais surtout de moins en moins lointaine par rapport à ce qu'auront vécu les générations du 20e siècle.

A ceux-ci comme à beaucoup d'autres, l'université française et ses IUFM beaucoup apporter beaucoup.

Dans le contexte de ces interrogations indispensables, l'intégration des IUFM au sein des universités permet d'ouvrir les chantiers sans fermer aucune piste.

Elle garantit la reconnaissance d'un niveau et d'une formation.

Elle permet l'articulation entre le grade et le niveau.

Elle facilite les fluidités et les parcours nouveaux.

Elle place notre système de formation des maîtres sur le même pied en matière de capacité à la

recherche, en particulier sur tous les fronts de l'ingénierie pédagogique, toujours à remettre sur le métier tant les évolutions sont incessantes.

Elle permet de privilégier comme outil de l'égalité des chances la maîtrise disciplinaire et l'accès de tous au socle commun conçu non pas pour enfermer dans un quelconque "bagage minimum" mais au contraire pour permettre ensuite l'éclosion de tous les talents.

Quoi qu'il en soit, l'économie ne pourra être faite d'une réflexion globale sur le positionnement des concours, en lien avec la constitution du master.

S'il n'est pas contestable que ce positionnement actuel nous interroge dès que l'on évoque les différentes options à proposer pour la "mastérisation" (la place de l'agrégation, déjà évoquée dans le rapport annexe dans sa relation avec le niveau master, fait un peu exception à cet égard), les différentes hypothèses qui découleraient de sa remise en cause sont à manier avec précaution, tant les conséquences qu'elles provoqueraient sont elles-mêmes sources de nombreuses interrogations dérivées.

Avancer le concours d'une année, et faire ainsi des étudiants en IUFM des professeurs stagiaires sur deux ans ?

Cette hypothèse, personne n'en sera surpris, pourrait avoir les faveurs de nombreuses représentations pour lesquelles la revendication d'une formation professionnelle sur 2 ans est récurrente.

On fera malgré tout remarquer que la formation initiale se poursuit au delà de la titularisation, qu'elle relève à ce titre de l'IUFM et de l'université durant les 2 premières années de la carrière du fonctionnaire titulaire.

Reculer le concours en fin de master universitaire ?

Ceci suppose que les 5 années consacrées à ce master ont consisté en une préparation spécifique fondée à la fois sur la maîtrise approfondie du champ disciplinaire et sur l'obtention d'unités universitaires spécifiques, tournées vers la maîtrise d'autres connaissances et compétences plus en rapport avec les problématiques éducatives et pédagogiques.

Un tel schéma, s'accompagnant de la formation dispensée par l'IUFM durant les 2 années suivantes et se basant sur l'ensemble des éléments aujourd'hui compris dans les cursus M 2, T 1 et T 2, ne doit certainement pas être écarté.

Il peut constituer un cas de figure plus intéressant qu'on ne pourrait le penser à première vue, surtout pour les disciplines où l'importance d'un niveau élevé type bac+5 s'avèrera dans l'avenir encore plus indispensable qu'il ne l'est déjà aujourd'hui.

Il peut favoriser "l'appétit" d'un 3ème cycle et surtout de la recherche. Ce point est primordial, tant la fluidité entre la conception des parcours lycéens et universitaires de 1er cycle doit être

renforcée et en conséquence la capacité des professeurs du secondaire de projeter leur enseignement au delà du seul regard vers la "ligne bleue" du baccalauréat.

Il est indispensable, comme l'ont suggéré les Inspecteurs généraux et la conférence des Directeurs d'IUFM, que ces questions, et toutes les autres qui les accompagnent ou en découlent, fassent l'objet d'un chantier à ouvrir et à traiter dans le premier semestre 2008

A défaut de tout prétendre régler, un cadrage national ouvert sur les perspectives européennes, doit permettre aux IUFM, aux Universités, à l'Etat "unique employeur", aux futurs étudiants et à la nation tout entière de pouvoir bénéficier des potentialités nombreuses d'un dispositif judicieusement articulé, dans le respect des responsabilités de tous et en particulier de l'autonomie universitaire, grâce à l'effet levier considérable que représente la mise en oeuvre du cahier des charges national des IUFM.

....

Un cahier des charges pour permettre, pour assumer, plutôt que pour contraindre ?

Ne le cachons pas, l'intégration des IUFM au sein des universités a pu légitimement faire craindre à certains, qui l'ont sincèrement exprimé lors des débats préparatoires à la loi de 2005 (et bien avant sur la foi des nombreux constats préoccupants quant à la pertinence de la formation de nos maîtres) que les travers dénoncés à foison depuis la création des IUFM ne pourraient que s'aggraver avec l'immersion de ces outils de formation professionnelle dans des ensembles universitaires impénétrables et difficilement " maîtrisables".

Ces inquiétudes avaient quelques fondements qu'il fallait impérativement prendre en compte.

Devait-on revenir aux formules anciennes qui avaient à la fois fait leurs preuves et montré leurs limites ? Franchement, non !

Devait-on conserver l'outil unifié, mais en faire un attribut du seul Etat au motif qu'il est l'unique employeur et par voie de conséquence, amputer les Instituts de leur grand ?

Cela aurait conduit à tourner le dos à des réalités mobiles et de plus en plus exigeantes, à commencer par la volonté profonde de nos concitoyens d'investir davantage les champs disciplinaires.

Pouvait-on rester en l'état ? La réponse était clairement amorcée dans la question...

Le choix des pouvoirs publics était le seul possible. Il était surtout le choix du courage d'aller jusqu'au bout d'une démarche judicieuse entreprise 15 ans plus tôt mais dont la finalisation avait peiné à s'imposer.

Ce choix positivement affirmé ne pouvait pas ne pas s'accompagner de l'outil qui permette à l'Etat

de garantir à la nation que l'ambition du système éducatif sera assumée de manière égale sur tout le territoire, un **véritable** cahier des charges de la formation des maîtres.

Pour ceux qui, comme moi, ont accordé beaucoup d'attention à l'importance de cette question, le travail patiemment conduit pendant les 18 mois qui séparent la loi d'orientation de 2005 et l'arrêté du 19 décembre 2006 n'aura pas été vain.

L'enjeu était crucial, les risques de pesanteurs étaient majeurs, l'ambition nouvelle du système éducatif devait tenir la main des concepteurs et des rédacteurs.

Un bon texte,...dont il faudra s'assurer de la parfaite mise en œuvre...

Il faut l'affirmer, le texte publié en fin d'année dernière, dont les premiers programmes de formation s'inspirent fidèlement dès cette rentrée 2007, est un bon texte, qui répond globalement et complètement aux attentes formulées par la loi d'orientation, en particulier en matière de socle commun et de suivi personnalisé.

Les dix compétences précisément déclinées sont là pour l'attester.

En réaffirmant l'importance du service public d'éducation nationale, le cahier des charges rappelle que le métier et la mission sont liés et que c'est la mission qui guide la préparation au métier;

Que cette préparation ne peut s'entendre que dans un cadre national où tous les acteurs concernés doivent assumer la place qui leur revient.

En édictant les principes de la formation professionnelle des maîtres, il indique le rôle de chacun dans un parcours alterné au sein duquel la formation en IUFM ne peut se concevoir qu'en relation étroite avec les réalités du terrain et dans le cadre d'un continuum appuyé sur la maîtrise disciplinaire garantie par le cursus licence adapté à la préparation au concours.

Il insiste sur l'ouverture indispensable de l'école et de ses maîtres sur la société tout entière, dans ses dimensions économiques, sociales, institutionnelles...

Il désigne formellement la recherche comme vecteur privilégié de l'appréhension de l'évolution des connaissances, véritable préliminaire à l'adaptation des pratiques didactiques et pédagogiques.

Il garantit l'évaluation des programmes de formation et leur adaptation permanente aux besoins de la nation.

En précisant les compétences professionnelles dont tous les maîtres, quel que soit leur niveau scolaire d'intervention, devront en permanence disposer, le cahier des charges rappelle avec précision et solennité que l'enseignant est fonctionnaire pour contribuer en toute responsabilité à la formation civique et civique des élèves futurs citoyens;

Que ceci suppose une connaissance actualisée tant des institutions nationales que des principes et

réglementations qui régulent notre société;

Que la parfaite maîtrise de la langue française est le préalable à tout acte d'enseignement et de communication;

Qu'une culture générale aussi large que possible est indispensable mais ne saurait occulter la nécessité impérieuse d'une parfaite maîtrise disciplinaire;

Que la liberté pédagogique, reconnue explicitement par la loi, doit s'appuyer sur une connaissance approfondie des programmes et des objectifs, sur une réelle capacité à faciliter en l'organisant la progression de chaque élève;

Que l'organisation du travail de la classe doit être méthodiquement réfléchie pour s'adapter aux besoins et aux circonstances;

Que la diversité des élèves doit être gérée par la connaissance à atteindre à la fois des élèves dans leur identité, dans le respect qui leur est dû et qu'ils se doivent entre eux, mais aussi des apports nouveaux des sciences de l'éducation nourrie des apports de la psychologie cognitive;

Que l'évaluation des élèves est indispensable, pour leur permettre de se situer et de progresser, et qu'elle doit s'exercer avec mesure dans le sens privilégié de la valorisation du travail, des efforts, et des progrès;

Que l'émergence et la vitesse d'évolution des NTIC imposent à l'enseignant une maîtrise des outils mais aussi une capacité à accompagner les mutations tout en guidant les élèves dans leurs propre apprentissage et maîtrise de ces médias nouveaux;

Que si l'enseignant - et beaucoup le vivent souvent avec angoisse - est en situation d'être seul dans la classe, il ne peut concevoir l'exercice de son métier que dans le cadre de l'équipe pédagogique et de l'ensemble des ressources humaines de son établissement, au contact permanent et pertinent des familles et en relation suivie avec les innombrables partenaires de l'école;

En actant la nécessité de mise à jour permanente et continue de leurs connaissances et compétences, le cahier des charges appelle les enseignants à l'obligation de l'adaptation quotidienne, qu'il s'agisse des contenus disciplinaires, des connaissances didactiques ou de la maîtrise de la pratique pédagogique;

Il leur indique l'exigence d'ouverture de leur champ de vision en les invitant à innover en permanence et à suivre les travaux de recherche en cours, tant pour la pratique enseignante que pour la connaissance disciplinaire.

...dans des programmes de formation respectueux de l'ambition nationale du système éducatif.

Préliminaire indispensable à la mise en chantier des programmes de formation, ce cahier

des charges implique tout à la fois

-l'Etat "unique employeur", qui doit pouvoir à tout instant vérifier que les programmes initiés par les IUFM au sein de l'université sont bien conformes à ses indications et qu'ils permettent d'en atteindre toutes les cibles,

-l'université et le réseau qu'elle anime qui doivent mettre au service des objectifs de l'IUFM toutes les ressources disciplinaires, humaines et de recherche indispensables à mobiliser au sein de toutes les composantes,

-l'IUFM bien entendu qui, tout en assumant sa place originale et garantie par son statut d'école professionnelle intégrée, doit être tout entier ouvert sur son environnement universitaire immédiat mais également sur le partenariat qu'il conditionne et sur les multiples cercles concentriques d'un environnement institutionnel, économique, humain, social, dont la connaissance réciproque est une des clés de la réussite de l'intégration.

C'est bien parce que l'Université doit, plus que jamais, assumer, dans la nécessaire autonomie de la mise en oeuvre de ses énergies, son rôle d'éclaireur de la cohésion et du progrès de la société, que l'IUFM, dans sa mission de former les futurs cadres de la nation que sont les enseignants doit pouvoir trouver dans ce contexte fécond toutes les ressources dont le pays a besoin pour vaincre l'échec scolaire et assurer durablement l'élévation du niveau des connaissances et la réussite du plan grand nombre de nos enfants, aujourd'hui...et demain !

.....

Se former tout au long de sa carrière et de sa vie !

Les connaissances et compétences précisément consignées dans le cahier des charges des IUFM sont frappées des multiples sceaux de la maîtrise actualisée de ses connaissances disciplinaires, de la capacité évolutive à connaître son environnement global, à l'apprivoiser pour en faire le point d'ancrage permanent de l'exercice de la mission d'enseignant, et de l'éthique régulièrement confortée du fonctionnaire de l'Etat que son statut protège autant qu'il l'oblige.

L'enracinement dans l'univers universitaire de cet ensemble de savoirs, de savoir être de savoir transmettre ne saurait enfermer l'enseignant ni dans le temps ni dans des convenances académiques que favoriserait l'immersion dans l'enseignement supérieur et que pourrait isoler une recherche repliée sur l'intellectualisme exacerbée d'une démarche scientifique.

C'est bien parce que, dans le même temps, l'université française doit, pour rejoindre le peloton des plus beaux fleurons, réaliser sa révolution culturelle, afin que le potentiel considérable qu'elle représente donne toute sa mesure dans la compétition européenne et mondiale de l'intelligence et de la connaissance, au confluent de la capacité économique et de la recherche d'un équilibre humain et environnemental durable, que l'enjeu de l'intégration des IUFM en son sein est plus qu'une exigence d'efficacité.

C'est une exigence de modernité.

Cette modernité s'entend dans la prise en compte du parcours du futur enseignant, de l'émergence facilitée de sa vocation à la capacité permanente et toujours en progrès à tout autant mesurer les évolutions pour s'y adapter qu'à les anticiper pour éclairer l'apprentissage de ses élèves et les

guider dans l'indépendance nécessaire face aux multiples et incertaines sollicitations d'un monde de l'information qui s'écarte par trop des nécessités de l'éthique et de la rigueur scientifique de la connaissance.

Elle suppose que l'outil universitaire, aux côtés du noyau dur de l'IUFM, soit capable d'irriguer les contenus et les méthodes et qu'il facilite, par la présence à tous moments de la dimension recherche, l'évolution dynamique des apports disciplinaires, didactiques et pédagogiques.

Elle exige que soit accordée la même importance à l'exigence disciplinaire et aux méthodes de formation.

Tout comme l'éducation nationale ne peut plus prétendre, comme par le passé, être l'unique dispensateur des connaissances, l'IUFM, même parfaitement intégré à l'université, ne peut régler dans le détail les aspects les plus techniques de la formation de l'enseignant.

La course contre le temps, pour la réactivité la meilleure et pour l'anticipation, est un véritable challenge pour l'enseignant.

Elle lui assigne une obligation, à laquelle l'IUFM doit apporter son concours, celle d'une adaptation quotidienne que peut grandement faciliter le recours aux potentialités de la formation à distance.

Tous les enseignants en formation n'ont pas besoin, au même instant, des mêmes apports et de la même confrontation à des problématiques particulières.

Tout comme leurs futurs élèves, leurs rythmes d'apprentissage ne sont pas identiques. Ils doivent en conséquence pouvoir disposer d'une véritable médiathèque en ligne, conçue et actualisée par leur école professionnelle.

Certains IUFM n'ont pas attendus la réforme de 2005 et sa mise en oeuvre progressive au travers du dispositif en cours d'intégration universitaire.

Celui de Créteil, par exemple a produit à titre expérimental mais déjà opérationnel des outils concrets et très sophistiqués qui permettent à l'enseignant, chez lui ou en équipe sur son lieu de travail d'avoir des réponses adaptées à des interrogations tant disciplinaires que méthodologiques.

Ces outils, facilement reproductibles et exploitables, dont l'extension à tous les registres utiles est certaine, constituent à n'en pas douter les instruments du futur.

Certes ils ne remplaceront jamais la relation pédagogique qui les unit, à leur tour, à leurs formateurs.

Mais leur développement, que facilitera la poursuite des évolutions technologiques, sera un facteur essentiel de leur attachement à une formation tout au long de leur vie et de leur carrière.

C'est que, en effet, le cahier des charges des IUFM sous-entend en permanence qu'aucune des connaissances, aucune des compétences, pour aussi solide qu'elles soient à un moment déterminé, ne peuvent être considérées comme définitivement acquises ou immuables.

Leur « mutabilité » ne cesse de s'affirmer.

Il sera en conséquence indispensable de faire de la formation continuée de chaque enseignant une réalité en constante adéquation avec les attentes et les besoins et de la concevoir non comme une deuxième formation, épisodique, au rythme et au contenu incertains, mais comme une partie intégrante obligatoire de l'exercice de la mission de l'enseignant.

C'est au travers de ce continuum que l'enseignant devra pouvoir juger de sa maîtrise maintenue des connaissances et des compétences à transmettre, et de l'art de le faire.

C'est dans ce mouvement perpétuel d'adaptation de sa capacité à assumer sa mission que l'enseignant pourra être rigoureusement évalué, pourra envisager les évolutions ou inflexions de carrière, et choisir les changements de cap nécessaires à son équilibre et à sa plénitude professionnelle et personnelle.

Bien que la loi ait maintenu aux Recteurs, en leur qualité d'employeur des fonctionnaires de l'éducation nationale, la responsabilité de la formation continue des enseignants, tout indique que les IUFM en soient les opérateurs naturels.

Certes, il ne leur revient pas de définir les besoins, que l'autorité académique est mieux placée pour apprécier, d'autant plus qu'ils sont à fixer en fonction des orientations arrêtées par les pouvoirs publics.

Mais leur intégration au coeur des universités légitime la maîtrise – dont une partie peut leur être reconnue - de la cohérence au sein du continuum de formation.

On voit ainsi se profiler les contours des futures carrières enseignantes, qui devront inévitablement être plus mobiles, plus réactives, plus rythmées.

C'est bien grâce aux IUFM, outil universitaire, que le potentiel des enseignants s'affirmera et se consolidera, plutôt que de s'étioler au fil des interrogations sans réponse, des lassitudes sans perspectives et des souffrances sans solutions.

L'enseignement de demain devra être mobile, tant dans l'hexagone que dans l'espace européen : par une formation tout au long de sa vie professionnelle, il pourra y développer ses talents et accroître son potentiel au profit de tous ses élèves.

L'IUFM, de la pré professionnalisation au continuum de formation, y prendra une part essentielle, en tant qu'outil universitaire apte en particulier à délivrer un master original et complet, mais aussi idéalement placé pour adapter en permanence les connaissances et les compétences.

L'enseignement de demain devra actualiser sans cesse ses connaissances disciplinaires et ses pratiques professionnelles. Par la recherche et par la production d'outils modernes, faciles d'accès et appuyés sur des fondements universitaires incontestés, les IUFM en seront les accompagnateurs privilégiés.

....

En guise de conclusion, bien provisoire.....

Une première étape réussie, ou en passe de l'être, en l'attente de nouveaux chantiers.

L'ensemble des interlocuteurs nombreux rencontrés à l'occasion de cette mission le confirme, l'intégration des IUFM au sein des universités est une bonne décision qui n'est véritablement contestée par personne.

Ceci est largement confirmé par les observations précises et argumentées des Inspecteurs généraux qui suivent pas à pas la mise en place de cette décision.

De la même manière, ils admettent que le processus en cours conduira à un respect quasi intégral des délais fixés par la loi d'orientation de 2005.

Il faut en effet rappeler que les situations non encore réglées et qui devront l'être au plus tôt – même si pour certains IUFM, le report sera de plusieurs mois – est identifiées dans leur problématique et bénéficient d'une prise en compte active de la part des autorités ministérielles et académiques.

Les partenaires universitaires, IUFM compris, accomplissent la part qui leur revient, grâce en particulier aux précisions et correctifs apportés par le vade mecum.

Pouvons-nous pour autant annoncer déjà « mission accomplie ! » ?

Il serait hautement hasardeux de le faire.

L'étape en cours est loin d'être mineure.

Elle permet de valider la prise en compte de la philosophie de la réforme qui ne consiste pas en un « simple » transfert administratif et juridique.

Mais si elle nécessaire, elle ne saurait être suffisante.

Il sera nécessaire, lorsque tous les IUFM auront été intégrés, qu'une analyse globale des évolutions institutionnelles permette de mesurer les évolutions qui en découleront, notamment en ce qui concerne les instances mises en place.

Il serait en effet pour le moins paradoxal que l'intégration crée des lourdeurs de fonctionnement et de pilotage au moment où, grâce à la loi du 10 août, les modes de gouvernance des universités vont considérablement progresser.

Il sera indispensable de faire un état comparatif global des statuts afin que des modifications soient éventuellement envisagées si elles peuvent apporter de meilleures réponses aux contextes locaux.

Il faudra impérativement procéder à une analyse détaillée et comparative des programmes de formation pour répondre de leur intégrale prise en compte du cahier des charges de la formation.

La question du master, ici entr'ouverte, devra trouver réponse dans un délai bref qui ne pourra pas excéder celui de l'année universitaire en cours.

Celle du positionnement des concours devra être précisée, éclairant ainsi la place respective du grade et du niveau de formation, ainsi que leurs articulations potentielles.

Le continuum de formation des enseignants tout au long de leur carrière devra faire l'objet d'orientations nationales à débattre avec la Conférence des Présidents d'universités et la Conférence, dont je suggère le maintien, des Directeurs d'IUFM.

Nombre de ces questions trouveront réponse, au moins partielle, dans le prochain rapport que les Inspecteurs Généraux rendront en fin d'année 2007.

Il sera néanmoins nécessaire de les prolonger, ce que les intéressés seraient fondés à faire et qui doit être fortement recommandé.

Les Ministères concernés - dont on mesure la nécessité d'une grande précision dans l'imbrication de leurs compétences, interventions et services – devront mettre en place des outils adaptés pour répondre en temps opportun et dans la continuité à l'ensemble de ces sujets qui vont nécessiter un suivi rigoureux durant les prochaines années.

Ils trouveront, au sein du CNESER, un lieu de compte-rendu, d'échanges et de débat indispensable à la mise en cohérence de toutes ces observations et recherches de propositions.

Le Parlement, de son côté, ne devra rester en simple observateur de cette problématique lourde de sens et de portée pour l'avenir de notre école, et donc de notre pays.

Observé par tous nos partenaires européens, notre système éducatif, avec son énorme potentiel mais aussi avec ses grandes faiblesses, ne relève pas exclusivement des nombreux et talentueux spécialistes qui contribuent, au sein des 2 grands ministères, à l'instruction, l'éducation et la formation, dès l'âge de 3 ans, d'un nombre grandissant de nos concitoyens.

C'est pourquoi il revient aux parlementaires, en respectant bien entendu la place éminente qui incombe aux acteurs de l'école, d'assumer leurs responsabilités dans le suivi de l'intégration des IUFM au sein des universités.

Une mission d'information commune aux deux assemblées pourraient être ainsi constituée, dès avril 2008, afin de procéder de façon exhaustive au bilan de cette intégration et d'ouvrir également les chantiers qui en découlent.

Des « binômes » Assemblée Nationale/Sénat pourraient, dans ce cadre, faire sur le terrain toutes les observations nécessaires et contribuer à l'émergence d'analyses globales et de propositions utiles pour l'avenir, y compris au travers d'évolutions législatives si elles s'avéraient nécessaires.

En situant les enjeux au seul niveau pertinent - celui de la grande aventure européenne de la « société » de l'intelligence et de la connaissance -, la France, avec l'intégration du dispositif de formation de ses maîtres au sein d'universités appelées, grâce à de nouveaux modes de gouvernance, à mieux rayonner dans le concert européen et international, peut envisager sereinement de reprendre place au premier rang des pays aptes véritablement à faire réussir tous les élèves, à former en permanence chaque citoyen et à contribuer, par une recherche de haut niveau et de haute productivité, au développement équilibré des nations.

Guy GEOFFROY,
Mardi 30 octobre 2007